

Patinoire Municipale - Tarifs pour la saison 1992/1993

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Après avis favorable de la Commission des Sports, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs ci-après de la Patinoire Municipale pour la saison 1992/1993.

Propositions de tarifs - Saison 1992/1993

Saison 91/92	Catégorie	Saison 92/93	Observations
17,00 F	Entrée patineurs adultes	18,00 F	+ 5,8 %
11,00 F	Entrées enfants ou adolescents (jusqu'à 16 ans)	12,00 F	+ 9,0 %
12,00 F	Location patins (public ou clubs)	12,00 F	-
11,00 F	Scolaires accompagnés (entrée + location) (pendant les heures scolaires uniquement)	11,50 F	+ 4,5 %
16,00 F	Associations et groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publics (entrée + location) (groupes de 10 minimum - impératif)	17,00 F	+ 6,2 %
14,00 F	Comités d'entreprises (uniquement en séances publiques)	-	A supprimer
7,50 F	Vente de lacets	8,00 F	+ 6,6 %
18,00 F	Affutage patins (public et clubs)	18,00 F	-
150,00 F	Carte de 10 entrées «Adultes»	160,00 F	+ 6,6 %
100,00 F	Carte de 10 entrées «Jeunes»	110,00 F	+ 10,0 %
400,00 F	Abonnement demi-saison «Adultes» (avec photo) (publics ou clubs)	420,00 F	+ 5,0 %
250,00 F	Abonnement demi-saison «Jeunes» (avec photo)	260,00 F	+ 4,0 %
20,00 F	Visiteurs «Jeunes» ou «Adultes»	20,00 F	-
-	Vente de pin's	20,00 F	A créer
270,00 F	Coût horaire location glace pour tests USEP	280,00 F	+ 3,7 %
600,00 F	Matches hockey benjamins, minimes et cadets (sélections ou clubs extérieurs)	700,00 F	+ 16,6 %
700,00 F	Matches hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	800,00 F	+ 14,2 %
1 300,00 F	Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	1 400,00 F	+ 7,6 %
140,00 F	Coût horaire location glace à clubs bisontins (hors séances publics et entraînements clubs)	150,00 F	+ 7,1 %
170,00 F	Coût horaire location glace à privé, clubs extérieurs ou ligues (hors séances publiques et entraînement clubs)	180,00 F	+ 5,8 %
-	Location glace (2 heures) à comités d'entreprises (en séance publique le mercredi soir)	1 400,00 F	A créer
-	Location glace (2 séances à comités d'entreprise) (en séance publique)	2 000,00 F	A créer

Pour les manifestations ponctuelles, il est proposé que les tarifs soient fixés par arrêté municipal sur proposition de la Commission des Sports.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés.